

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

DIRECTION DES FINANCES

Acquisition d'un progiciel d'analyse financière

Maître d'Ouvrage :

**Mairie d'Yvetot
Place de l'hôtel de Ville
76190 YVETOT**

LETTRE DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : 18 juin 2010 à 16 h30

LETTRE DE CONSULTATION

SOMMAIRE

Introduction

Article 1. L'analyse financière dans les collectivités locales

1.1 L'évolution des finances locales

1.2 Les enjeux politiques de l'analyse financière

1.3 La rétro-prospective financière

Article 2. L'environnement informatique

Article 3. L'acquisition d'un progiciel d'analyse financière

3.1 L'environnement

3.2 Les besoins particuliers en matière de rétrospective et prospective financière : un outil de diagnostic

3.3 Fonctionnalités

3.4 La nécessaire actualisation des données nationales et la mise à jour régulière du modèle

Article 4. Un outil ergonomique et évolutif de communication financière

4.1 Nécessité de masques de saisie permettant la cohérence et les retraitements de données

4.2 Accès immédiat à l'analyse des indicateurs et soldes intermédiaires de gestion

4.3 Contenu pédagogique des conclusions de l'analyse financière

4.4 Interactivité

Article 5. L'accompagnement méthodologique du progiciel et maintenance

5.1 Maintenance, corrections et améliorations du modèle

5.2 Actualisation pluriannuelle des informations et veille financière

5.3 Assistance technique

Article 6. Contraintes et orientations techniques

6.1 Contraintes et orientations organisationnelles

6.2 Contraintes et orientations techniques

LETTRE DE CONSULTATION

INTRODUCTION

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'un progiciel d'analyse financière pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse.

Cet outil d'aide à la décision doit ainsi permettre aux agents des services financiers de fournir aux élus les informations financières nécessaires aux choix politiques, ainsi que les différents scénarii possibles avec les grilles de lectures appropriées.

Plus qu'un simple outil d'analyse, ce progiciel devra également favoriser la communication et la lisibilité des données financières fournies aux décideurs locaux.

Article 1. L'analyse financière dans les collectivités locales

1.1 L'évolution des finances locales

Les finances locales n'ont cessé d'évoluer, occupant une place de plus en plus importante dans le paysage économique français. Par ailleurs, de nombreuses réformes profondes ont touché régulièrement ce monde des finances locales, encadrant et limitant progressivement les marges de manœuvre des financiers locaux.

Aujourd'hui, la loi de finances conditionne en profondeur les choix politiques des élus locaux. De ces modifications législatives dépendent les orientations futures des collectivités locales.

Par ailleurs, il convient de constater que la complexification des finances locales, la multiplication des paramètres ainsi que la fragilité du tissu économique rendent toujours plus difficiles les efforts d'anticipation financière des élus. Pourtant, avec des recettes de moins en moins dynamiques et avec des besoins d'investissements de plus en plus importants, la collectivité doit inévitablement se doter d'outils performants permettant d'anticiper, de prévoir, puis d'envisager des solutions.

1.2 Les enjeux politiques de l'analyse financière

Si les élus locaux peuvent voter le taux des impôts locaux et ainsi contrôler certaines composantes des recettes de la collectivité, ils sont également soumis à certaines obligations qui limitent le niveau des ressources et de ce fait le niveau d'intervention sur le territoire de la collectivité. Dans ce contexte, il est nécessaire de pouvoir anticiper les risques financiers pour assurer en contrepartie un niveau de services à la population le plus satisfaisant possible.

L'efficience de la politique locale passe inévitablement par une connaissance de la santé financière de la collectivité et par une lisibilité des éléments financiers à venir.

Le rôle principal de la stratégie financière est ainsi de rendre compte des possibilités offertes aux élus dans le respect des obligations légales, en présentant l'état de santé financière de la structure et en anticipant les risques à venir.

1.3 La rétro-prospective financière

Classiquement, l'analyse financière des collectivités locales repose sur une double étude passé / futur.

Tout d'abord, l'analyse rétrospective permet de dégager les tendances des finances de la collectivité pour les années antérieures. Ce type d'analyse permet de dresser un bilan des choix politiques et financiers tout en dégageant l'impact de ces choix sur la santé financière de la collectivité. Cette analyse constitue le socle à partir duquel il sera possible de décliner les scénarii à venir.

Ensuite, l'analyse prospective se fonde sur les tendances mises en évidence lors de l'analyse rétrospective. En réalisant différents équilibres sur diverses variables, en fonction d'hypothèses souhaitées par les élus, il est possible de dresser un panorama prévisionnel des finances de la structure.

Article 2. L'environnement informatique

La mairie d'Yvetot fonctionne avec des clients légers selon 2 protocoles (ICA et RDP) pour environ 65% des postes. Les serveurs sont en Windows 2003 server. Le reste est composé de clients lourds tournant sur XP ou Seven. Les machines sont en réseau avec connexions ADSL 18M. La navigation s'effectue sur IE 7 ou Firefox.

Article 3. L'acquisition d'un progiciel d'analyse financière

3.1 L'environnement

L'évolution incertaine des ressources de la collectivité (réforme de la fiscalité, niveau de la dotation globale de fonctionnement, contexte économique incertain, etc.), la volonté de préserver le niveau d'équipement et des services à la population sur le territoire communal, rendent indispensable le recours à un outil de prospective intégrant instantanément les données et les scénarii financiers.

3.2 Les besoins particuliers en matière de rétrospective et prospective financière : un outil de diagnostic.

L'acquisition d'un progiciel d'analyse financière correspond à un besoin de la collectivité d'obtenir un accès direct et immédiat à un diagnostic financier global de la structure, portant aussi bien sur le mode de financement général, que sur les tendances des « dépenses courantes ».

Un tel outil doit permettre de limiter le niveau des erreurs de calcul ou l'oubli d'éventuelles interactions entre variables, grâce à l'intégration des données des comptes de la collectivité au sein d'un système d'équations prédéfinies dans le modèle.

3.3 Fonctionnalités

L'outil demandé doit comporter suffisamment de fonctions d'expertise, afin d'appréhender à la fois l'analyse des comptes, le niveau de la fiscalité et des dotations. Il doit permettre la programmation des dépenses et recettes en investissement, comme en fonctionnement. Il doit également permettre à tout moment le lancement de tests interactifs de stratégies. Son suivi doit être effectué par une équipe d'experts en finances publiques et en informatique financière.

Fonctions d'analyse rétrospective approfondie :

- Analyse de l'évolution fiscale.
- Analyse des dotations (DGF, etc....).
- Analyse des charges et des produits et des soldes d'épargne.
- Traitement des mouvements financiers qui permettent le suivi homogène de l'endettement et de l'épargne.
- Reclassement de comptes (produit des cessions) et retraitement de produits fiscaux rendus nécessaires par la TPU (versement d'attribution de compensation, DSC, transferts de charges, etc....).
- Mise en évidence des conditions de financement de l'investissement et de réalisation de l'équilibre.
- Archivage des diverses analyses afin de faciliter les comparaisons dans le temps.
- Transposition, le cas échéant, des nomenclatures anciennes en M 14.
- Module d'analyse des budgets annexes et des résultats consolidés.

Fonctions d'analyse prospective :

- Programmation des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement.
- Tests en temps réel de l'équilibre financier.
- Tests de stratégie interactifs (résultats déclinables en fonction des besoins de l'analyse, sur l'emprunt, les indicateurs financiers, le taux d'épargne, etc....).
- Simulations fiscales
- Calcul et simulation des montants de dotations.
- Tableaux financiers analytiques.

- Possibilités de simuler les budgets annexes et d'éditer des résultats consolidés.

3.4 La nécessaire actualisation des données nationales et la mise à jour régulière du modèle

L'évolution pluriannuelle des finances de la collectivité et des variables d'entrée de l'analyse financière nécessite une mise à jour régulière du modèle : indices économiques qui produisent des incidences sur les budgets locaux (inflation, PIB, dotations, actualisation des bases).

Le progiciel doit permettre d'intégrer pluri-annuellement les variables afin d'actualiser le plus régulièrement possible les bases d'analyse. L'objectif de la collectivité est effectivement de tenir à jour des analyses financières régulières, évolutives, aussi bien du point de vue rétrospectif que prospectif.

Article 4. Un outil ergonomique et évolutif de communication financière

4.1 Nécessité de masques de saisie permettant la cohérence et les retraitements de données

Les données devront pouvoir être saisies de manière cohérente, des retraitements devant être prévus pour assurer l'homogénéité. Les modules de saisie doivent être particulièrement faciles d'accès afin que chaque agent-utilisateur puisse agir lui-même et de manière pertinente sur ces données en fonction des besoins.

4.2 Accès immédiat à l'analyse des indicateurs et soldes intermédiaires de gestion

Les indicateurs de gestion doivent être accessibles le plus facilement possible. Il est impératif de pouvoir extraire automatiquement les résultats analytiques sous forme de tableaux et graphiques pertinents, selon les besoins de l'analyse et de la communication. Il est nécessaire de pouvoir disposer de suffisamment d'indicateurs financiers intégrés au modèle, pour fournir un degré d'analyse suffisamment complet et en adéquation avec les exigences de la demande.

4.3 Contenu pédagogique des conclusions de l'analyse financière

Le progiciel doit favoriser l'élaboration de rapports synthétiques à chaque niveau de l'analyse. Les informations analytiques doivent pouvoir être retraitées et agrémentées d'une présentation claire et structurée des conclusions de l'analyse, afin d'améliorer le

contenu pédagogique du travail et l'exigence de communication. Le format MS Word sera privilégié.

4.4. Interactivité

L'outil doit être doté d'une grande interactivité, à même de faciliter en direct, devant des élus, la compréhension et la décision.

Article 5. L'accompagnement méthodologique du progiciel et maintenance

Il est demandé aux fournisseurs de rédiger un dossier de réponse suivant les préconisations fournies.

5.1 Maintenance, corrections et améliorations du modèle

Les équations servant de support à l'analyse financière peuvent évoluer régulièrement. Il est donc impératif que le modèle proposé ne soit pas figé, et qu'il puisse ainsi être mis à jour structurellement de façon régulière. Les améliorations du modèle doivent pouvoir être intégrées rapidement et régulièrement dans la base.

5.2 Actualisation pluriannuelle des informations et veille financière

Le modèle doit être actualisé annuellement afin d'intégrer les orientations de la loi de finances. Le prestataire devra fournir les conseils et informations à jour en matière de veille juridique et financière, en permettant l'intégration de ces données au modèle dans un délai restreint.

5.3 Assistance technique

5.3.1 Assistance à la mise en place

La phase d'installation doit s'accompagner d'un transfert de compétences permettant aux utilisateurs et aux informaticiens d'acquérir les connaissances nécessaires au suivi de l'exploitation de la solution choisie.

5.3.3 Formation

Le prestataire fournira une formation dans les locaux de la collectivité lors du démarrage de la relation puis proposera à l'utilisateur des modules de formation continue afin d'optimiser les connaissances sur les fonctionnalités de l'outil.

5.3.4 Prestations optionnelles d'accompagnement

Toute prestation complémentaire susceptible d'améliorer la capacité d'expertise et d'utilisation du progiciel pourra être proposée en option.

Article 6. Contraintes et Orientations Techniques

6.1 Contraintes et orientations organisationnelles

- S'adapter aux besoins de notre organisation décentralisée (outil paramétrable à tous types d'organisations).
- Permettre une souplesse dans l'évolution de nos documents (l'évolution des structures des documents et des chartes graphiques).

6.2 Contraintes et orientations techniques

- Garantir une cohérence avec l'architecture informatique existante.
- La solution informatique proposée doit pouvoir s'interfacer avec notre parc applicatif et assurer une compatibilité avec les évolutions du marché, notamment en disposant d'une interface automatique avec notre outil de gestion active de la dette.